Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Éducateur Canin, veuillez visiter :
bpeducateurcanin.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

ÉDUCATEUR CANIN

SESSION 2026

ÉVALUATION DE SITUATION PROFESSIONNELLE : CADRE JURIDIQUE ET RESPONSABILITÉS, CAPACITÉS DU BP ÉDUCATEUR CANIN

Coefficient : 1,0 indicatif Durée : 1 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Analyse de situations et repérage des responsabilités (5 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Étude des locaux, capacité d'accueil et coût des équipements (5 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Préparation de la prestation et traçabilité (5 points)	Dossier Questionnement
Partie 4 : Prévention et sécurité des personnes et des animaux (5 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé. L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : CENTRE CANIN DES TILLEULS, ENTREPRISE FICTIVE SITUÉE À ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Repère de certification : le BP Éducateur Canin en vigueur est organisé en unités capitalisables évaluées selon un plan d'évaluation établi par le centre habilité. « Cadre juridique et responsabilités » n'est pas une épreuve nationale écrite autonome du BP en vigueur. Le présent sujet constitue une évaluation de situation professionnelle rattachée au plan d'évaluation du centre. L'ancien repère UC 9, d'une durée de 1 h 30 et de coefficient 1, appartient à l'ancien référentiel abrogé à compter du 31 août 2025.

Vous intervenez au Centre Canin des Tilleuls, établissement fictif qui propose des séances d'éducation, des bilans individuels et des ateliers collectifs. La responsable vous demande d'analyser des situations rencontrées avec des clients, de préparer l'accueil de chiens dans les locaux et de proposer des mesures de prévention adaptées.

Vous disposez des documents techniques DT 1 à DT 3. Les extraits juridiques du DT 2 sont fournis pour les besoins de l'évaluation : ils ne constituent pas une compilation exhaustive des textes en vigueur. Vous devez distinguer les obligations juridiques des consignes internes indiquées dans le cahier des charges. Toute réponse doit être justifiée à partir des informations fournies.

Partie 1 : Analyse de situations et repérage des responsabilités (5 points)

Identifier les obligations applicables et les acteurs concernés

À l'aide du DT 2, analysez les situations décrites. Pour chaque réponse, précisez le fait déterminant, la règle fournie dans le dossier et l'action professionnelle à entreprendre. Ne confondez pas une obligation juridique avec une consigne interne de l'entreprise.

Synthèse des situations à analyser

Situation	Faits communiqués	Question professionnelle
A	Un client souhaite inscrire son chien, mais ne peut pas présenter les éléments d'identification demandés par le centre.	Quelles vérifications effectuer avant la prestation ?
B	Un chien échappe à son détenteur à proximité du centre et divague sur la voie publique.	Quels interlocuteurs et quelles précautions envisager ?
C	Un chien mord un autre chien pendant une séance collective après une rupture de laisse.	Quelles responsabilités et quelles mesures immédiates examiner ?

Situations fictives. Les extraits juridiques utiles figurent au DT 2.

1.1 (2 points) Pour les situations A et C, relevez les vérifications préalables ou les éléments de responsabilité à examiner. Justifiez chaque réponse en vous appuyant sur un extrait du DT 2.

1.2 (1,5 point) Pour la situation B, indiquez le rôle du maire et celui de la fourrière tels qu'ils sont présentés dans le dossier. Proposez une conduite professionnelle immédiate qui protège les personnes et l'animal.

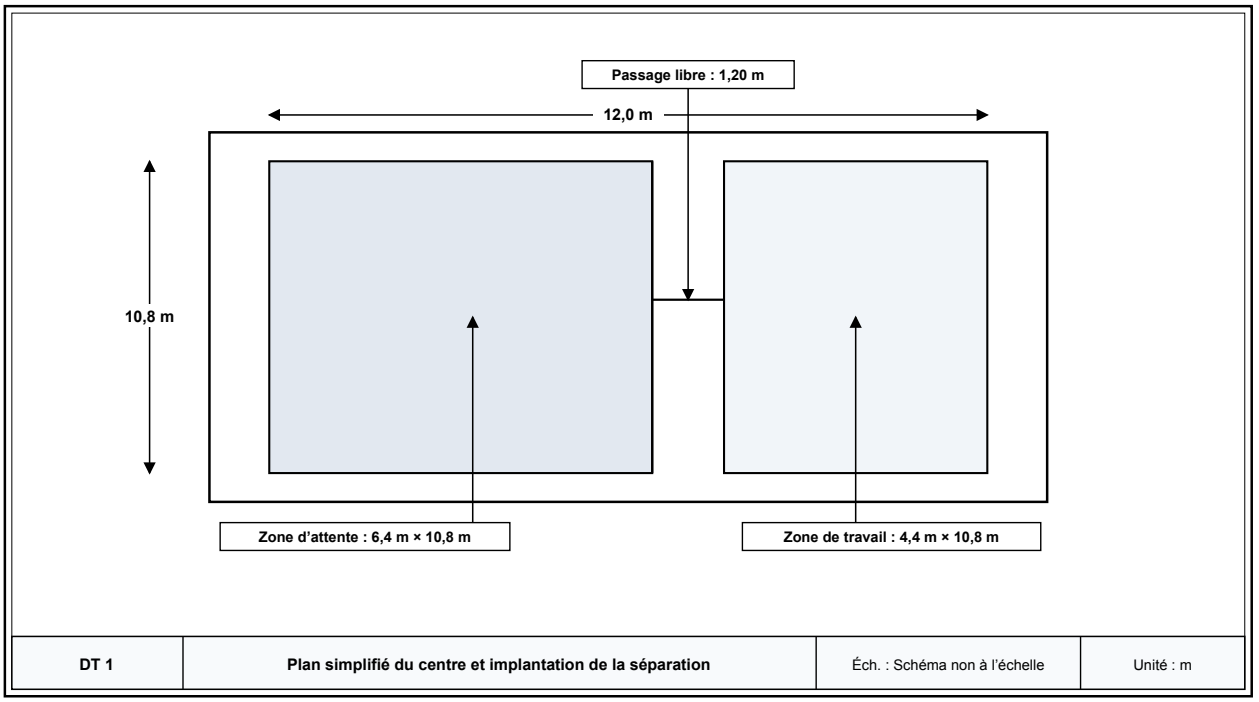
1.3 (1,5 point) Un client annonce que son chien appartient à une catégorie réglementée. Citez deux vérifications ou démarches à effectuer avant de décider des conditions d'accueil. Distinguez les obligations réglementaires des règles internes que le centre peut fixer.

Partie 2 : Étude des locaux, capacité d'accueil et coût des équipements (5 points)

Lire un plan, effectuer un métré et exploiter les données techniques

Le centre prévoit de matérialiser une zone d'attente séparée de la zone de travail. Le plan et les caractéristiques de l'équipement sont fournis au DT 1 et au DT 3. Le cahier des charges interne prévoit un passage libre de 1,20 m minimum et une séparation de 1,00 m de hauteur. Ces valeurs sont des prescriptions du centre pour ce projet, et non des normes réglementaires générales.

Pour les calculs, utilisez les formules suivantes : périmètre d'un rectangle, $P = 2(L + l)$; quantité à acheter avec une réserve de coupe de 10 %, $L_a = L \times 1{,}10$; coût matière, $C = Q \times p$. Présentez les unités et arrondissez les longueurs achetées au dixième de mètre supérieur.



Plan schématique fourni pour l'évaluation. Les cotes écrites prévalent sur les proportions graphiques.

2.1 (2 points) Calculez la surface de la zone d'attente et celle de la zone de travail. Indiquez si chacune respecte le cahier des charges d'implantation donné au DT 1. Le cahier des charges ne fixe pas de surface minimale par chien : n'en déduisez pas une capacité maximale réglementaire.

2.2 (2 points) La séparation comprend les deux segments latéraux de 10,8 m et un segment de 6,4 m, avec une ouverture de passage de 1,20 m qui n'est pas équipée d'une barrière fixe. Calculez la longueur de barrière à poser, la longueur à acheter avec 10 % de réserve de coupe, puis le coût d'achat au tarif du DT 3.

2.3 (1 point) La responsable envisage d'accueillir simultanément 8 chiens dans la zone d'attente. Expliquez pourquoi la surface calculée ne suffit pas, à elle seule, à établir que cet accueil est juridiquement ou professionnellement adapté. Donnez deux éléments à vérifier avant de valider l'organisation.

Partie 3 : Préparation de la prestation et traçabilité (5 points)

Préparer une procédure d'accueil conforme aux informations du dossier

Avant une séance collective, l'entreprise veut harmoniser les vérifications administratives, l'évaluation des risques et la transmission des consignes au client. Complétez le DR 1 pour organiser l'accueil d'un chien. Les décisions doivent être proportionnées aux faits observés et compatibles avec les extraits du DT 2.

3.1 (2 points) Sur le DR 1, complétez les étapes de préparation et d'accueil dans un ordre cohérent. Faites apparaître au moins une vérification documentaire, une observation du chien, une adaptation de la séance et une trace écrite utile.

3.2 (1,5 point) Un client demande au professionnel de garantir que son chien ne présentera aucun risque pendant la séance. Rédigez une réponse professionnelle qui précise les limites de la prestation, les responsabilités du détenteur et les mesures de prévention prises par l'éducateur.

3.3 (1,5 point) Une mortalité animale survient dans les locaux. À partir du DT 2, indiquez les premières mesures de protection et de traçabilité à prendre et les informations à rechercher avant d'organiser la prise en charge du corps. Ne proposez pas de filière d'élimination qui ne soit pas justifiée par les données du dossier.

Partie 4 : Prévention et sécurité des personnes et des animaux (5 points)

Analyser les risques et définir des mesures de prévention

Avant un atelier collectif, la responsable vous demande d'identifier les dangers liés aux déplacements, aux interactions entre chiens et à la circulation des clients. Le DT 3 fournit les données du site et les consignes internes. Ces consignes ne remplacent pas l'analyse des risques liée aux circonstances réelles de la séance.

Données opérationnelles et consignes internes

Élément	Donnée fournie
Effectif prévu	1 éducateur, 6 clients, 6 chiens
Circulation	Le passage de 1,20 m doit rester libre
Équipement disponible	6 laisses, 4 barrières mobiles, 1 trousse de premiers secours
Consigne interne	Un seul chien est présenté à la fois lors de l'entrée dans la zone de travail
Aléa signalé	Un chien accueilli lors d'une séance précédente a réagi vivement à l'approche d'un congénère

Données propres au Centre Canin des Tilleuls pour cette mise en situation.

4.1 (2 points) Complétez le DR 2 en indiquant trois situations dangereuses ou facteurs de risque, les dommages possibles et une mesure de prévention adaptée pour chacun.

4.2 (1,5 point) Proposez une organisation de l'entrée et du placement des chiens qui respecte le passage libre, tient compte de l'aléa signalé et permet à l'éducateur de garder le contrôle de la séance. Précisez l'usage possible des barrières mobiles.

4.3 (1,5 point) Après une morsure, énoncez dans l'ordre les actions immédiates prioritaires pour protéger les personnes et les animaux, recueillir les faits utiles et alerter les interlocuteurs compétents selon la situation. Justifiez l'intérêt d'une trace écrite factuelle.

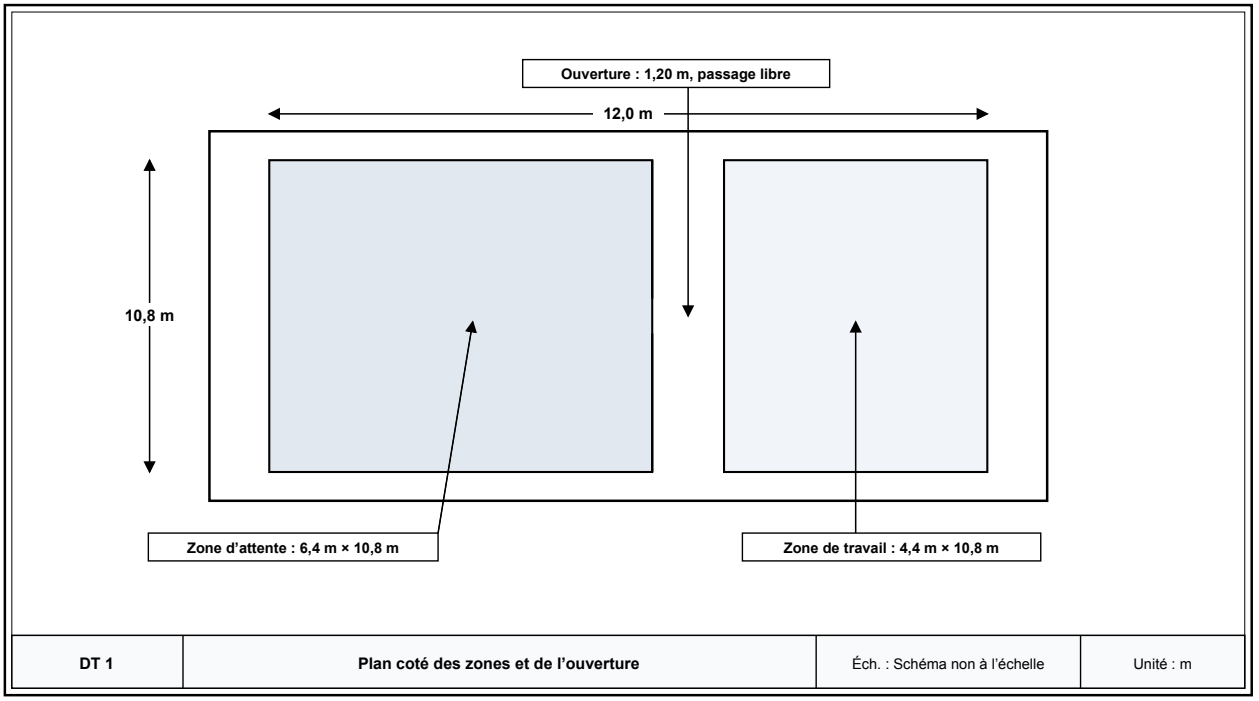
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PLAN SIMPLIFIÉ DES LOCAUX ET CAHIER DES CHARGES D'IMPLANTATION

Les dimensions intérieures du local sont de 12,0 m sur 10,8 m. La zone d'attente mesure 6,4 m sur 10,8 m et la zone de travail 4,4 m sur 10,8 m. Une ouverture de 1,20 m sépare les deux zones. Le cahier des charges de ce projet demande de conserver cette ouverture comme passage libre et prévoit une séparation de 1,00 m de hauteur. Ces exigences sont celles du projet décrit et ne sont pas présentées comme des seuils réglementaires nationaux.

La capacité d'accueil ne peut pas être déduite de la seule surface au sol. Elle dépend notamment des chiens concernés, de leurs comportements, de l'organisation des groupes, de la surveillance, des équipements et des obligations applicables à l'activité.



Les dimensions écrites font foi. Schéma destiné à repérer les zones et les éléments du cahier des charges.

DT 2 : REPÈRES JURIDIQUES ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Les éléments ci-dessous sont des repères de travail fournis pour répondre au sujet. Ils ne dispensent pas de vérifier les textes applicables à la date de la prestation.

- **Protection animale :** l'article L. 214-1 du Code rural et de la pêche maritime pose le principe selon lequel tout animal est un être sensible et doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.
- **Responsabilité liée à un animal :** l'article 1243 du Code civil prévoit la responsabilité de celui qui a la garde d'un animal pour le dommage causé par celui-ci, sous réserve de l'examen des circonstances et des règles applicables au cas considéré. La garde et la responsabilité ne se déterminent pas uniquement par l'intitulé d'un contrat.

- **Identification :** l'article L. 212-10 du Code rural et de la pêche maritime prévoit l'identification des chiens dans les conditions fixées par la réglementation, notamment avant leur cession et selon les échéances applicables. Le professionnel vérifie les éléments utiles à la prestation et ne remplace pas l'autorité compétente.
- **Chiens de catégories réglementées :** les règles relatives aux chiens de 1re et de 2e catégorie peuvent imposer des conditions particulières au détenteur et à la détention. Selon le cas, des justificatifs, un permis de détention, une assurance et le respect de règles de circulation et de sécurité peuvent être requis. Il faut vérifier la catégorie déclarée et les pièces exigibles au regard de la situation, sans conclure à partir du seul aspect du chien.
- **Animal errant ou en état de divagation :** le maire exerce les pouvoirs de police prévus par le Code rural et de la pêche maritime. La fourrière intervient dans le cadre de la prise en charge des animaux errants selon les procédures applicables. Un professionnel ne doit pas se mettre en danger ni improviser une capture à risque.
- **Mortalité animale :** la prise en charge du corps et son élimination sont encadrées par des règles sanitaires et environnementales. La conduite à tenir dépend notamment des circonstances et des obligations applicables. Il convient de protéger les personnes et les animaux, de consigner les faits utiles et de solliciter l'interlocuteur compétent avant toute décision sur la filière.
- **Relation avec le client :** l'éducateur informe le détenteur des consignes de sécurité, recueille les éléments utiles sur le chien et adapte la prestation aux risques observés. Une consigne ou une clause contractuelle ne permet pas d'écarter automatiquement une responsabilité prévue par la loi.

Acteurs et premières démarches

Situation	Acteur ou interlocuteur à considérer	Action professionnelle de départ
Animal errant ou en divagation	Maire, service compétent de la commune, fourrière	Protéger les personnes, éviter une capture dangereuse et transmettre les informations utiles
Chien déclaré de catégorie réglementée	Détenteur et interlocuteurs compétents selon la démarche	Vérifier la situation et les justificatifs requis avant de définir les conditions d'accueil
Morsure ou incident	Personnes concernées, responsable de l'entreprise, interlocuteurs compétents selon les faits	Sécuriser, porter assistance, consigner les faits de manière objective et effectuer les démarches adaptées
Mortalité animale	Vétérinaire ou interlocuteur compétent selon le contexte	Protéger, conserver les éléments utiles et vérifier la filière réglementaire avant toute élimination

Synthèse des repères utiles aux situations du sujet.

DT 3 : FICHE ÉQUIPEMENT, COÛTS ET ORGANISATION DE SÉANCE

Équipement envisagé : barrière mobile d'intérieur en panneaux métalliques, hauteur commerciale 1,00 m, longueur utile par panneau 1,00 m. Le prix unitaire est de 32,00 € TTC par

panneau. Pour l'estimation demandée, chaque panneau fournit 1,00 m de longueur utile ; aucune remise ni coût de livraison n'est à ajouter. La réserve de coupe demandée est de 10 % sur la longueur mesurée. L'arrondi au panneau entier supérieur est appliqué après calcul de la longueur à acheter.

Données de la séance : 1 éducateur, 6 clients et 6 chiens. Le centre dispose de 6 laisses, 4 barrières mobiles et d'une trousse de premiers secours. La consigne interne prévoit qu'un seul chien entre à la fois dans la zone de travail. Le passage libre de 1,20 m doit être maintenu. Un antécédent de réaction vive à l'approche d'un congénère a été signalé pour un chien, sans autre information comportementale disponible.

Ces données décrivent les moyens disponibles et les consignes du site. Elles ne constituent pas une norme nationale de capacité d'accueil ni une évaluation complète des risques.

Caractéristiques et données de calcul

Donnée	Valeur	Unité ou précision
Longueur utile d'un panneau	1,00	m
Prix d'un panneau	32,00	€ TTC
Réserve de coupe	10	%
Hauteur commerciale	1,00	m
Effectif prévu	1 éducateur, 6 clients, 6 chiens	personnes et animaux
Matériel disponible	6 laisses, 4 barrières mobiles, 1 trousse de premiers secours	unités

Tarifs et consignes internes fournis pour cette évaluation.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation et accueil d'un chien

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases à l'aide des éléments du sujet. Rédigez des actions concrètes et distinguez vérification, décision et traçabilité.

Fiche de préparation de prestation

Étape	Éléments à vérifier ou action à conduire	Trace utile à conserver
Avant la venue	.....	.....
À l'arrivée du client et du chien	.....	.....
Avant l'entrée en séance collective	.....	.....
En cas d'incident ou d'information nouvelle	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : analyse des risques de la séance

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez une ligne par situation. Indiquez des mesures de prévention précises, applicables avec les moyens décrits au DT 3. Ajoutez une ligne si nécessaire.

Tableau d'analyse des risques

Situation dangereuse ou facteur de risque	Dommage possible	Mesure de prévention proposée
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.